

S.C.C.

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DES CHIENS D'ARRET

16 Janvier 2008

Présents : MM. C. BOUCHER – Ph. DUBROCA - R. GERLET – J. GOUBIE - C. HUGUENY – J.C. PIAT - J.M. PILARD.

Excusés : MM. G. ARTHUS - Y. TASTET.

Ordre du jour :

I – EXAMEN DU CALENDRIER DE PRINTEMPS.

II - RESULTATS ET PROPOSITIONS DE NOMINATION DES JUGES QUALIFIES.

III – JUGES FORMATEURS.

IV – DESIGNATION DU LIEU ET SELECTIONNEURS POUR LES COUPES D'EUROPE.

V – LIEU DE L'OPEN DE FRANCE AUTOMNE 2008.

VI – ORGANISATION DE LA COUPE D'EUROPE DE GRANDE QUÊTE.

VII – FINALE B.I.C.P. 2008.

VIII – RELIQUAT CAISSE DE PEREQUATION.

IX – PROPOSITION D'UN CHALLENGE CEBULLI.

X – COURRIERS.

XI – QUESTIONS DIVERSES.

10 h. Ouverture de la séance.

M. J. GOUBIE, président, excuse le président Gérard ARTHUS et Y. TASTET retenu à l'étranger pour raison professionnelle.

I – EXAMEN DU CALENDRIER DE PRINTEMPS.

Le secrétaire, C. BOUCHER, présente le projet du calendrier de printemps 2008. Il est validé après quelques modifications. Les conditions pour participer à l'Open de France sont modifiées et inscrites sur le calendrier.

Il est rappelé que le montant des engagements est fixé par la C.U.N.C.A. et que les organisateurs doivent le respecter. Le secrétaire est mandaté pour adresser un courrier à une Société Canine Régionale ayant augmenté ce montant.

Le calendrier sera mis en ligne.

II - RESULTATS ET PROPOSITIONS DE NOMINATION DES JUGES QUALIFIES.

Sept juges stagiaires ont passé lors des fields d'automne leur examen de qualification. Après l'ouverture des enveloppes, les fiches renseignées par les juges lors des examens sont commentées. Six candidats ayant satisfaits aux épreuves sont proposés à la commission des juges de la S.C.C. pour leur nomination.

Il s'agit de MM. : P. DEBRET – J.C. DUPUY – J.M. HUMBERT – M. MESTEPES – M. PEYRAT - O. SOUBIELLE.

M. M. BOUVET ayant échoué pourra se représenter à l'automne prochain.

III – JUGES FORMATEURS.

Le Président liste les juges qualifiés proposés par les clubs de races qui seront appelés juges formateurs. La Commission arrête la liste selon des critères cumulatifs :

- Volontariat pour encadrer les candidats et faire passer les examens.

- Niveau de compétence établi par une participation suffisante à des jurys collectifs ainsi qu'une aptitude physique adéquate.
- Des qualités pédagogiques établies et reconnues.
- Disponibilité pour se tenir informé des évolutions de la cynophilie.

En séance la liste est établie.

M. J.C. PIAT insiste sur les compétences de ces juges à la formation des candidats. Il fait remarquer que les dresseurs professionnels sont beaucoup sollicités par les examens. Le secrétaire souligne que s'il n'y a pas d'examen il n'y aura plus de juges donc plus de field-trials.

La liste est en annexe 1. Conformément au règlement des juges, elle est validée pour une période de deux ans.

CURSUS pour les field-trials :

Candidat juge \implies **Elève juge** \implies **Juge Stagiaire** \implies **Juge Qualifié.**

Le candidat juge est formé par son club de race qui le présente à l'examen d'élève juge.

Cet examen, organisé par la commission, sous forme de Q.C.M. comporte des questions sur le règlement des field trials et les standards de travail des chiens d'arrêt. Si le candidat est reçu, il est admis à la session de formation, commune avec les juges de conformité au standard et expert confirmateur, pendant trois jours à la S.C.C. La formation se conclue par un examen de fin de stage. (Pour 2008 les inscriptions doivent être faites, à la SCC, avant le 11 mars, la formation ayant lieu les 11,12 et 13 Juin).

Après avis de son juge formateur référent, **l'élève juge** effectuera, au printemps, cinq jugements parallèles dans les deux ans suivant sa nomination. S'il obtient quatre avis positifs, il sera proposé à la commission des juges pour être nommé juge stagiaire. S'il n'obtient que trois avis positifs ou moins il pourra passer à nouveau les cinq contrôles l'année suivante. S'il échoue, il sera rayé de la liste des élèves juges.

Dans les deux ans suivant sa nomination, après avis de son juge formateur référent, **le juge stagiaire** se présente, dans les concours d'automne, à cinq jugements parallèles. S'il obtient quatre avis positifs, il sera proposé à la commission des juges pour être nommé **juge qualifié**. S'il n'obtient que trois avis positifs ou moins il pourra passer à nouveau les cinq contrôles l'année suivante. S'il échoue, il sera rayé de la liste des juges.

Conformément aux règlements généraux de la cynophilie, la C.U.N.C.A. fixe une norme de présentation à l'examen d'élève juge :

Avoir obtenu au moins cinq classements à l'excellent en field-trials ouverts. Une première catégorie dans un BICP peut être comptabilisée parmi ces résultats.

Le juge formateur référent, qui est choisi par le candidat, pilote le cursus de celui-ci jusqu'à sa nomination de juge qualifié ou jusqu'à l'abandon du cursus.

Seuls les juges formateurs sont amenés à faire passer les jugements parallèles. A l'issue du jugement, le juge effectuant le contrôle, complètera confidentiellement le document fourni par la C.U.N.C.A. et l'adressera à la S.C.C. à l'attention de la commission.

Les postulants sont convoqués pour les jugements parallèles par la Commission qui tiendra compte dans la mesure du possible de leurs choix, ces jugements s'effectuant lors de concours ouverts.

Le secrétaire se chargera de l'élaboration du document que doivent remplir les juges formateurs. (annexe 2).

Pour les examens d'élèves juges 2008, le Président adressera un courriel aux clubs de race qui feront connaître leurs éventuels candidats auprès du secrétaire avant le 10 février 2008.

IV – DESIGNATION DU LIEU ET SELECTIONNEURS POUR LES COUPES D'EUROPE.

Pour la grande quête : M. Y. TASTET étant absent, M. J.GOUBIE prendra contact avec lui. Pour les continentaux la sélection aura lieu à FONTAINE FOURCHES (77) le vendredi 28 Mars. La coupe d'Europe aura lieu en TCHEQUIE le 18 Avril.

M. Claude HUGUENY est désigné sélectionneur. Les clubs de race devront faire parvenir au sélectionneur, avant le 22 Mars, la liste des chiens présélectionnés. Les récompenses exigées sont inchangées : 2 C.A.C.T. ou R.C.A.C.T. de printemps dont 1 en ouvert, en 2006 ou 2007 et jusqu'au 21 Mars 2008.

La liste des juges pressentis pour l'Open de France – Coupe de la S.C.C. du printemps 2008 est établie en séance. Une discussion s'engage pour savoir si un concours solo Britannique doit être maintenu. La commission donne un avis positif. Si moins de six chiens étaient engagés, ils seraient inscrits en couple. M. C. BOUCHER préviendra Mme. M. COLLIGNON organisatrice de l'Open de France 2008.

V – LIEU DE L'OPEN DE FRANCE AUTOMNE 2008.

J. GOUBIE propose que la Société Canine du Lot organise ce concours à VILLESQUES (46).

VI – ORGANISATION DE LA COUPE D'EUROPE DE GRANDE QUÊTE.

M. Daniel POUJAUD est le commissaire de cette manifestation qui se déroulera à PONTFAVERGER (51) les 31 Mars et 1^{er} Avril et le prix d'excellence le 2 Avril. La présentation des équipes aura lieu également à PONTFAVERGER. Les engagements sont à adresser à Christian BOUCHER .

Le président du jury est Francesco BALDUCCI (It) accompagné de Jean NARGAUD (B) et Paco GARCIA (E)

VII – FINALE B.I.C.P. 2008.

La coupe de France (ex finale des B.I.C.P.), organisée par la Sté. Canine Maine-Anjou pour le compte de la SCC aura lieu à LA PLAINE (49) le 19 Octobre 2008. Ces mentions figureront au calendrier ETE – AUTOMNE 2008.

Pour les B.I.C.P., les juges qualifiés chiens d'arrêt pourront effectuer deux assessorats pour les spaniels (1 pour les cockers et un pour les springers) et deux assessorats pour les retrievers (1 pour les concours à la Française et 1 pour les concours à l'Anglaise).

VIII – RELIQUAT CAISSE DE PEREQUATION.

Le reliquat de la caisse de péréquation est toujours immobilisé sur une ligne comptable au bilan de la S.C.C. Le projet de fourniture d'une veste a été abandonné une grande majorité de juges ne la porterait pas lors des manifestations officielles. Il est demandé en séance de faire d'autres propositions et une trompette nominative semble faire l'unanimité. Le secrétaire est chargé de se renseigner et faire un devis pour cent pièces.

IX – PROPOSITION D'UN CHALLENGE CEBULLI.

Après la disparition de monsieur CEBULLI, grand amateur italien de chiens d'arrêt continentaux, son épouse propose à la C.U.N.C.A. la création d'un challenge. Après discussion, la Commission n'est pas favorable à la remise lors de l'Open de France. Ce challenge sera attribué au concours de l'A.D.P., M. GUILLON rédigera un règlement pour son attribution.

X – COURRIERS.

Le président et le secrétaire font part de plusieurs courriers reçus :

Un braque de Weimar, lors d'un concours amateur, a couru, alors que les récompenses obtenues auparavant ne l'autorisaient plus à courir dans cette discipline où il a obtenu un C.A.C.T.

Cette récompense est annulée et le chien qui a obtenu la R.C.A.C.T. bénéficiera du CACT.

Courrier d'un juge à l'encontre d'un conducteur qui n'a pas remis les carnets de travail pour annotation des résultats alors que les deux chiens qu'il a présenté ont obtenu le qualificatif T.B.

Le Président fera un courrier au conducteur lui sommant de lui faire parvenir les deux carnets qu'il renseignera et signera.

Suite au courrier de l'ADP et du point concernant le retour à trois concours par présentateur la commission rappelle que les règlements ne doivent plus changer 5 ans après leur parution.

Des élèves juges sont désireux de passer au printemps le concours de juge stagiaire : C. BOUCHER contactera tous les élèves pour mettre en place les jugements parallèles. Tous les élèves juges nommés avant Janvier 2007 seront contactés.

M. Dominique LEBRUN souhaite passer le concours de stagiaire en grande quête.

M. Serge GUILBERT propose l'organisation pour le printemps 2009 de l'Open de France en PICARDIE. La commission enregistre la proposition et l'ordre du jour de la prochaine réunion en fera mention.

XI – QUESTIONS DIVERSES.

Le comité du Club du Setter Anglais propose que David DELIGEY passe son examen de juge qualifié de grande quête et que Vladimir DEMARETZ effectue des assessorats dans cette discipline.

La commission donne son accord sur ces deux propositions.

Dopage : Inscrire cette clause sur les feuilles d'engagements à la coupe d'Europe de grande quête ainsi qu'à l'Open de France, les chiens étant susceptibles de subir un contrôle anti-dopage suivant les normes mises en place par la SCC pour les autres disciplines.

La formulation annotée sur les nouveaux carnets de travail sera reprise et mise en ligne sur le site internet de la C.U.N.C.A.

L'assemblée générale de la S.C.C. aura lieu le vendredi 23 Mai.

Aucun membre de la Commission n'ayant d'autre question, le Président J. GOUBIE fixe au mardi 6 Mai à 10h. la prochaine réunion et clôt la séance à 16h.40.

VOIR DESSOUS ANNEXE

